

Délibération n°

D\_2024\_01\_24\_01

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 17
- Absents : 2
- Pouvoir : 1
- Suffrages exprimés :
  - \* pour : 18
  - \* contre : 0
  - \* abstention : 0

Date de la convocation :  
17 janvier 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
MAIRIE DE SALES**

**Séance du 24 janvier 2024**

L'an deux mil vingt-quatre et le 24 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de SALES s'est réuni en session publique ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. Yohann TRANCHANT, Maire.

Titulaires présents : M. Yohann TRANCHANT, Maire, Mmes et MM., Roger CHARVIER, Catherine RABASSO, Jean-Luc FALGUERE, Christine MEDIAVILLA, Alexandre GEORGES, adjoints, Mmes et MM. Genevieve BOUCHET, Sylvain BISTON, Hugues ALLARD, Marlene JACQUET, Remy BERTHOD-ONFROY, Estelle MARCHAIS, Samuel COTTEREAU, Viviane RABATEL, Guillaume MAGNIN, Valérie ROLLIER, Serge RAVOIRE, Conseillers Municipaux

Absente ayant donné procuration : Mme Mélanie CONSCIENCE à Mme Catherine RABASSO

Absente excusée : Mme Fabienne BROISSAND

Secrétaire de séance : M. Remy BERTHOD-ONFROY

**OBJET – CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

VU le Code Général de la fonction publique, notamment son article L332-23 2°,  
CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir : renforcer le service technique pendant la période printemps/été 2024 face à un surcroît de travail lié à l'entretien des espaces verts et remplacer l'agent technique pendant ses congés annuels de cet été.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C à temps complet soit 35€/35. Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 6 mois. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDE** d'adopter la proposition du Maire de créer un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité à temps complet d'adjoint technique pour 6 mois durant la période printemps/été 2024.
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Ainsi fait à Sales, les jours, mois et an susdits.

Extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Sales, le 26/01/2024

Le Maire,

M. Yohann TRANCHANT

Le Secrétaire de séance

M. Remy BERTHOD-ONFROY

Délibération certifiée exécutoire

Compte tenu de sa télétransmission le : 31/01/24

Et de la publication le : 02/02/24